

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 26.05.2020

Sont présents : M. Louis FAVRE, Maire sortant et tous les membres du Conseil Municipal nouvellement élus, sauf M. David DE VITO, excusé, mais qui a donné procuration à Mme Isabelle ROGUET.

Mme Maëva DUBOUCHET a été nommée secrétaire.

M. FAVRE, Maire sortant, ouvre la séance, fait l'appel, et déclare les membres du conseil municipal, installés. Il donne ensuite la parole au doyen de l'assemblée qui va présider l'élection, à bulletin secret, du nouveau Maire.

Mme Isabelle ROGUET est élue Maire de la commune dès le 1^{er} tour de scrutin.

Mme le Maire prend immédiatement ses fonctions et va présider la suite de la séance en invitant le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Le Conseil Municipal,

Détermine le nombre d'adjoints à élire (6 adjoints).

Procède à l'élection des adjoints à bulletin secret :

une seule liste de candidats est proposée :

- Patrice DOMPMARTIN
- Dominique BRAND
- Denis DUPANLOUP
- Marie-Claire LAFFIN
- Olivier LOTH
- Nathalie FREYRE

La liste est votée dès le 1^{er} tour de scrutin.

Délibère sur les délégations consenties à Mme le Maire, selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vote le taux des indemnités de fonction du Maire et des adjoints comme suit :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la Fonction publique	
	Maire	Adjoints
De 1 000 à 3 499	51.60	19.80

Constitue, selon l'article L 2121-22 du CGCT, les différentes commissions « d'instruction ».

Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 2 juillet 2020 à 19h30.